

Source journal : le Temps d'Algérie 19-05-2009

Par : Farouk B.

UNE RENCONTRE DEBAT SE TIENDRA DIMANCHE PROCHAIN A ALGER

Le Ministère du Commerce déclare la guerre à la pièce de rechange contrefaite



Face au nombre élevé des victimes des accidents de la circulation (plus de 4000 morts en 2008), le ministère du Commerce déclare la guerre à la pièce de rechange contrefaite, considérée comme une des raisons principales de ce phénomène.

Le dimanche 24 mai une rencontre nationale sera organisée au siège de l'Agence nationale de promotion des exportations (ALGEX), autour du plan d'action contre la pièce de rechange contrefaite. C'est ce qu'a indiqué, hier, le directeur de la régulation des activités commerciales au ministère du Commerce Ouali Mohamed Yahiaoui, lors de son passage à la radio chaîne III.

Cette rencontre-débat regroupera les représentants des marques automobiles (30 sociétés) et les membres de l'Association algérienne des concessionnaires automobiles (40 sociétés), les différents ministères (justice, finances, industrie...), les organismes de protection des marques et de propriété intellectuelle, ainsi que les associations de consommateurs (34 associations nationales et régionales).

Le thème central qui sera abordé est celui du plan de lutte contre la pièce détachée contrefaite commercialisée en Algérie.

Le département d'El Hachemi Djaâboub a conçu un plan de travail " technique et pragmatique ", selon l'expression de l'invité de la radio, qui sera soumis à débat et à contribution. Les services du ministère du Commerce veulent intensifier et renforcer les actions de contrôle et d'inspection au niveau des ports de transit des pièces détachées, notamment au niveau des ports de Skikda, Béjaïa et Alger.

Ce système de contrôle concernera également les postes frontaliers.

Dans cette démarche, les pouvoirs publics vont vérifier la conformité des produits importés en se basant sur les références des firmes automobiles et usines homologuées à la fabrication des pièces de rechange. Le ministère du Commerce compte impliquer dans cette opération les services des

Douanes, des Finances et de la Justice. " Nous comptons mener un travail de profondeur en collaboration avec tous les services concernés afin de sortir de ce marasme.

"Notre objectif est de contenir ce phénomène qui est à l'origine des accidents de la route, donc de la sécurité des citoyens ", a souligné le responsable du ministère du Commerce. Sur le plan juridique, le décret portant conditions d'activités des concessionnaires automobiles datant de 2007 avait prévu des dispositions légales sur la conformité des produits. Les textes de loi portant sur la protection de marques industrielles et de la propriété intellectuelle imposent, selon M. Yahiaoui, une action de lutte contre le marché informel et la contrefaçon.

4,5 millions de véhicules en circulation

La facture d'importation de pièce de rechange se chiffre annuellement à 500 millions de dollars, a-t-il affirmé tout en ajoutant que l'Algérie compte un parc de 4,5 millions de véhicules, toutes catégories confondues. Quant à la facture d'importation automobile, elle a atteint les 2,5 milliards de dollars en 2008.